

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 15 décembre 2020

COVID-19

CE MARDI 15 DECEMBRE LE COUVRE-FEU ENTRE EN VIGUEUR DANS L'HÉRAULT

Le couvre-feu de 20 heures à 6 heures du matin a pour objectif de limiter la circulation du virus

L'ensemble des mesures applicables sont récapitulées dans le tableau joint au présent communiqué.

Concernant les fêtes, les déplacements seront tolérés le 24 décembre pour partager des moments en famille. Toutefois, il est vivement recommandé de limiter le nombre d'adultes à 6 personnes et de respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Le couvre-feu sera strictement appliqué le soir du 31 décembre et les rassemblements sur la voie publique, ainsi que l'usage de pétard et feux d'artifice seront interdits.

Retrouvez toutes les infos sur le site des services de l'Etat dans l'Hérault : <http://www.herault.gouv.fr/Actualites/L-Herault-face-a-la-Covid-19>



Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2